

**Prix Evenir – 23 juin 2003**  
**Remise du 1<sup>er</sup> prix du développement durable**  
**décerné par l'Union Pétrolière**  
**à Kantensprung AG**  
**Gundeldinger Feld, Bâle**

**Allocution de Mme Ingrid Kissling-Näf**  
**Présidente du jury du «Prix Evenir»**

**«Travail, vie et habitat en milieu urbain selon les principes du développement durable»**

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et une grande joie de vous accueillir, au nom du jury, à la remise du «Prix Evenir» décerné par l'Union Pétrolière. La cérémonie d'aujourd'hui est entièrement placée sous le signe **du travail, de la vie et de l'habitat en milieu urbain selon les principes du développement durable** et j'aimerais, à cette occasion, vous exposer les réflexions qui nous ont conduits à attribuer le prix au groupe Kantensprung.

Je peux d'ores et déjà préciser une chose : le choix n'a pas été facile. Nous avons reçu au total 22 projets couvrant des domaines extrêmement variés. Les sujets abordés allaient d'une meilleure répartition géographique des recherches sur les espèces de maïs en Afrique à un projet régional portant sur le tourisme et la protection de l'environnement en Suisse.

Mais revenons-en à notre décision et aux motifs qui nous ont amenés à retenir ce projet en particulier. Le développement durable repose sur une gestion optimisée des ressources naturelles. Pour cette première édition du concours, le jury a décidé de privilégier la question du sol. Le sol est une ressource particulièrement rare et menacée, si l'on regarde l'exemple suisse. Il est utilisé de manières diverses et souvent antagonistes, ce qui se traduit au final par une surexploitation ou une destruction de ses ressources naturelles.

Les biens et services apportés par le sol sont nombreux, je n'en rappellerai ici que quelques-uns : construction de maisons, de communes et de zones industrielles avec toutes les infrastructures que cela implique – routes, etc. – ; le sol est au cœur de la vie végétale et animale, ainsi que de l'activité agricole ; le sol, ce sont aussi des biens collectifs tels que les forêts, les parcs ou les marécages ; le sol a par ailleurs une fonction de filtration et constitue une source de matières premières, comme le gravier et le sable.

On le voit, le sol est donc une ressource qui possède à la fois des propriétés renouvelables et non renouvelables. Si les erreurs d'implantation commises par le passé sont irréversibles, nous devons aujourd'hui prendre soin de réguler la pollution du sol de manière à ne pas dépasser la capacité d'absorption du milieu. En d'autres

termes : ne pas imposer au sol plus qu'il ne peut supporter, tel est le secret pour entretenir à long terme cette ressource.

Les dernières décennies ont été marquées par une accélération de l'urbanisation liée à la croissance économique, ce qui a entraîné une exploitation effrénée du sol, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Cela apparaît clairement si l'on regarde les statistiques : la surface habitée croît en Suisse d'un mètre carré par seconde et s'étend aux dépens de la surface d'exploitation agricole.

Guidé par la politique étatique – en particulier la politique d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement –, le débat public s'est concentré sur la question de l'organisation du territoire et des différentes zones. Force est de constater que les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics n'ont compensé que partiellement les erreurs passées. Ce phénomène s'explique entre autres par le souci des propriétaires privés de protéger leurs droits de propriété et d'exploitation.

Pour stopper ce mouvement d'occupation des sols, il convient d'adopter une stratégie de renouvellement urbain. Au lieu de chercher toujours à s'étendre davantage vers l'extérieur, cette stratégie doit privilégier un développement vers l'intérieur qui exploite de manière efficace les ressources du sol et les infrastructures tout en tenant compte des besoins en mutation des individus et de l'industrie. Une telle politique ne peut être menée à bien sans faire appel à des initiatives privées. Le développement intérieur consiste à mieux exploiter les zones déjà construites, en modifiant par exemple l'usage qui est fait de certains endroits mal gérés. Mais aussi, dans certains cas, à mélanger plusieurs formes d'exploitation et aménager les transports publics et privés selon des principes d'organisation écologique et de limitation de la surface occupée.

Le dernier recensement a montré que le processus d'urbanisation ne cesse de progresser. Actuellement, trois personnes sur quatre habitent dans des agglomérations. Dans ce contexte, l'exploitation durable du sol se doit de mettre l'accent sur le développement intérieur et cela n'est possible qu'en adaptant le cadre légal et le droit de la propriété existant.

En choisissant de récompenser le groupe Kantensprung, le jury a sélectionné un projet qui répond à ces exigences et contribue de manière essentielle à une exploitation durable du sol dans l'optique d'un développement intérieur des zones d'habitation. Ce projet est durable dans la mesure où

- il optimise l'utilisation qui est faite de la surface exploitée
- il s'efforce de maintenir un environnement intact et
- il place l'égalité des chances et les besoins de l'individu au centre de son propos.

Tout cela dans un espace urbain qui abrite une grande partie de la population et voit normalement rivaliser des formes d'exploitation variées en privilégiant la solution la plus lucrative.

Pour mener à bien le projet de réaménagement de la zone industrielle occupée autrefois par la fabrique de machines bâloise Sulzer-Burckhardt, le mouvement civique du Gundeldinger Feld a pris la forme de la société Kantensprung AG.

L'objectif de Kantensprung était de créer un quartier vivant et durable, mêlant activités professionnelles, loisirs et – à long terme – projets d'habitation.

La manière dont a été réglée la question des droits de propriété est aussi intéressante qu'inhabituelle. Le terrain a été acheté par trois investisseurs institutionnels et privés qui ont transféré à la société Kantensprung AG les droits d'exploitation immobilière dans le but d'en retirer un bénéfice comparable aux rendements habituels du marché. La distinction faite entre la propriété foncière et la propriété immobilière, ainsi que le droit de construction prévu sur une période de 90 ans laissent une grande marge de manœuvre et permettent d'effectuer des investissements constructifs dans la durée.

Dans quelle mesure ce projet répond-il aux critères classiques du développement durable ? D'un point de vue écologique, il peut se prévaloir des atouts suivants :

- revalorisation écologique de la zone grâce à la plantation d'espaces verts
- réduction des flux de matériaux (réutilisation de pièces et de matériaux)
- isolation et production d'énergie renouvelable
- développement des transports publics

L'endroit joue le rôle de laboratoire pratique du projet «Société 2000 watts» lancé par l'écocentre de Langenbruck. Ce projet s'est fixé pour objectif d'établir un mode de vie qui n'utilise qu'un tiers de l'énergie consommée actuellement tout en améliorant la qualité de vie.

D'un point de vue économique, on soulignera le rendement attendu par les investisseurs et la création de 200 emplois environ sur l'ensemble du quartier. Sur le plan social, les atouts du projet sont tout à fait enthousiasmants grâce au mélange des types d'exploitation, depuis l'atelier de restauration géré par des artisans jusqu'à la cantine pour enfants, en passant par le centre d'aide par le travail qui donne un emploi à 30 personnes handicapées mentales.

Le projet impressionne également par sa faculté à intégrer les composantes centrales du développement durable. Pour s'en rendre compte, il suffit de se promener à travers le quartier et d'observer les enfants jouant au cirque, de chercher une place dans le restaurant «eo ipso» plein à craquer ou encore d'admirer les dispositifs destinés à réduire la consommation d'eau et d'énergie. Les limiteurs de débit intégrés aux robinets – certains d'entre vous les ont peut-être déjà remarqués – , diminuent ainsi de 60 pour cent la consommation d'eau.

(Comme je l'ai souligné en introduction, les membres du jury se sont longuement concertés avant d'opter finalement pour ce projet. Lors de l'étude des dossiers déposés, nous avons discuté en particulier des critères du développement durable et de leur intégration dans le projet. Nous tenions également à récompenser un exemple suisse.)

Le choix du jury s'est porté au final sur le groupe Kantensprung AG

- parce que ce projet de grande ampleur repose sur des visions et des objectifs clairement définis et qu'il les met en œuvre de manière systématique

- parce que les lauréats sont des personnes dignes de foi et qu'elles ont pris un risque important – également sur le plan financier – pour le bien de la communauté
- parce que le quartier a été aménagé en envisageant le travail, la vie et l'habitat en milieu urbain selon les principes du développement durable et que cette réussite exemplaire nous paraît susceptible de faire école.

En outre, le jury tient par ce choix à récompenser une action novatrice et durable à l'échelle de la Suisse et à illustrer de la sorte le caractère concret des politiques en faveur du développement durable : de tels projets n'ont pas uniquement des effets positifs au niveau international, ils peuvent aussi s'ancrer dans notre cadre de vie immédiat, c'est-à-dire l'espace urbain, afin de créer des conditions de vie sensiblement plus plaisantes pour tous.

Je félicite l'équipe de Kantensprung pour son courage et sa force visionnaire et je tiens également à saluer le goût de l'expérimentation dont fait preuve l'Union Pétrolière. Je suis ravie que le choix du jury se soit porté sur un projet avant-gardiste en espace urbain et je remercie à la fois les lauréats et les initiateurs du prix pour leur engagement en faveur **du travail, de la vie et de l'habitat en milieu urbain selon les principes du développement durable.**

Je vous remercie de votre attention.